

# Convention avec Toulouse Métropole Emploi

*Convention avec Toulouse Metropole Emploi pour le chantier Ecole en vue d'insérer des personnes éloignées de l'emploi.*



A l'occasion du future chantier de la nouvelle école, la commune a souhaité s'engager dans une politique volontariste d'insertion des personnes par le travail.

Aussi, en application de l'article L2112-2 du Code de la Commande Publique, le cahier des charges comportera des clauses visant à promouvoir l'emploi de personnes rencontrant des difficultés particulières d'insertion et à lutter contre le chômage.

Les titulaires des différents marchés devront réaliser une action d'insertion permettant l'accès ou le retour à l'emploi de personnes rencontrant des difficultés sociales et/ou professionnelles. Le respect de cette clause de promotion de l'emploi est obligatoire.

L'objectif est de procéder à de nouveaux recrutements de personnel en insertion professionnelle à l'occasion de ce chantier. La commune s'est donc rapprochée de Toulouse Métropole Emploi (TME) qui a mis en place une équipe chargée de promouvoir et généraliser l'introduction des clauses d'insertion dans les marchés publics et privés et a développé, depuis 2012, une expertise dans ce domaine sur des opérations d'aménagement de l'espace public, de construction de bâtiments ou d'équipements ou encore sur des achats de fournitures ou de services.

**2845h d'insertion ont été évaluées sur ce chantier soit environ 10 emplois qui pourront être pourvus dans le cadre de cette clause sociale.**

